

Règlements IRON BIKE RACE Einsiedeln

Responsabilité

1. Tous les participants à IRON BIKE RACE Einsiedeln partent à leurs risques et périls.
2. Chaque participant doit avoir une assurance accident et est entièrement responsable de son état de santé.
3. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages corporels et matériels aux participants, spectateurs et tiers.
4. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol d'effets personnels, de vélos ou de biens matériels similaires et autres dommages dans le cadre de l'ensemble de l'événement.

Inscription

5. Tous ceux qui atteignent l'âge de 15 ans en 2018 sont éligibles, à l'exception de IRON BIKE Kids-RACE.
6. La date limite d'inscription est fixée au 26 septembre 2018 (date de validité). Des inscriptions supplémentaires sont possibles, moyennant un supplément de CHF 10.00 le samedi et le dimanche jusqu' à une heure au plus tard avant le départ, lors de l'émission officielle des numéros de dossards.
7. Les demandes sans preuve de paiement ne seront pas traitées.
8. Les frais d'inscription sont progressifs. La remise des diplômes est publiée sur Internet.
9. Pour un supplément de CHF 9.00, le numéro de dossard sera envoyé par la poste. Cette option n'est valable que pour les inscriptions en ligne jusqu'au 18 septembre 2018 et l'association OK IRON BIKE RACE (Organisateur) décline toute responsabilité en cas de livraison défectueuse, dommage du numéro de départ, vol, etc.... Le sac de départ et le prix de participation peuvent être commandés le dimanche à partir de 12h00 au kiosque d'information.
10. Les modifications de toute nature ne sont admises que jusqu'au 22 septembre 2018. Les changements ultérieurs ne peuvent être traités qu' à la distribution des dossards (coûts CHF 20.00).
11. Les numéros de départ ne seront remis que lors de l'édition officielle et pendant les heures d'ouverture régulières. Aucune exception n'est possible pour des raisons organisationnelles. La preuve de paiement doit être présentée.
12. L'organisateur ne garantit pas la taille appropriée du prix souvenir ni qu'il est en stock.
13. Le licencié ne recevra le numéro de départ que sur présentation de sa licence.
14. Les licenciés ne sont pas autorisés à prendre le départ dans les catégories radio.
15. L'organisateur ne remboursera pas les frais d'inscription. L'absence de participation entraînera la perte des frais d'inscription et il n' y a aucun droit à un remboursement. L'organisateur recommande de souscrire une assurance annulation (p. ex. via Datasport) qui rembourse les frais d'inscription en cas de non participation (accident, maladie, etc.).

Equipement

16. Tous les coureurs doivent utiliser un VTT commercialement disponible et techniquement solide (Hardtail ou Fully). Les vélos de course, cross, e-bikes, monocycle, tandem, etc. ne sont pas autorisés.
17. Le port du casque et des gants de route ou de VTT est obligatoire. Aucune aide n'est autorisée. Il est recommandé d'emporter un kit de réparation avec vous.

Course

18. La puce de chronométrage est intégrée dans le dossard. Le conducteur est responsable du montage correct du numéro de départ sur le guidon.
19. Le passage des contrôles sur la piste et le respect des consignes de l'organisateur sont obligatoires. Les pilotes sont disqualifiés s'ils ne respectent pas les règlements et instructions du contrôle de course.
20. L'organisateur détermine les limites de temps que les participants doivent franchir aux points de contrôle. En cas de dépassement, les concurrents seront retirés de la course.
21. Les participants de la catégorie 'You + He' devront compléter le parcours ensemble et sans aide et franchir la ligne d'arrivée les uns après les autres.
22. Les équipes doivent être composées d'au moins 3 participants. Le temps de parcours du troisième participant est évalué. La plus grande équipe enregistrée recevra un prix spécial.
23. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment. Particulièrement en cas de brouillard ou de chute de neige, l'itinéraire peut être adapté aux conditions climatiques pour des raisons de sécurité.
24. Tous les participants doivent se soumettre à un contrôle antidopage sur demande de l'organisation. Un résultat positif entraîne la disqualification.
25. Les réclamations doivent être adressées par écrit et au plus tard 20 minutes après l'arrivée du participant à la ligne d'arrivée, moyennant des frais de CHF 50.00 à la direction de course.
26. Les déchets ne peuvent être éliminés que dans les zones désignées. Les participants qui enfreignent cette règle seront disqualifiés. Prenez soin de notre environnement!
27. Les participants doivent se conformer au Code de la route.
28. La conduite sur terrain privé doit être évitée avant et après la course. Les participants qui se trouvent dans des sections balisées interdites pendant l'entraînement seront exclus de la course.
29. Le changement de vélo pendant la course n'est pas autorisé. Les pièces achetées au centre de réparation officiel jusqu'à CHF 50.00 doivent être réglées sur place. En cas de demande de paiement par facture, un supplément de CHF 30.00 sera réclamé.

Assistants

30. Les véhicules d'accompagnement sur le circuit sont interdits. Les véhicules des accompagnateurs et des spectateurs doivent être stationnés dans les espaces de stationnement prévus à cet effet.
31. Les restrictions générales de conduite et de stationnement sont également valables pendant la course.
32. Le non-respect des instructions des officiels et des commissaires de piste entraînera la disqualification des participants.
33. Le IRON BIKE Kids-RACE n'autorise pas les accompagnateurs sur la piste. Les enfants doivent parcourir la distance sans accompagnateur. Sinon, le participant sera disqualifié.

Remise de prix / Classement

34. En s'inscrivant, les participants acceptent la catégorie et le système de remise de prix. Le montant total du prix est basé sur le règlement UCI/Swiss Cycling. Un maximum de 50% des partants recevront un prix par catégorie. Les prix ne seront remis à des tiers qu'à la fin du classement. Les prix ne seront pas envoyés aux participants.

Général

35. L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'adapter les règlements ci-dessus à tout moment et sans préavis. Si, en raison des conditions météorologiques, la course doit être interrompue ou ne se déroule pas du tout, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.
36. Les participants acceptent que les photos, enregistrements vidéo, interviews, etc. puissent être utilisés par l'organisateur, les sponsors ou d'autres prestataires de services à des fins publicitaires sans qu'il soit nécessaire de réclamer un quelconque dédommagement à la radio, à la télévision, sur Internet, sur les médias sociaux, dans la presse écrite ou au cinéma.
37. Les données des participants peuvent être utilisées par l'organisateur et ses partenaires à des fins de marketing.
38. En s'inscrivant, le participant accepte le règlement. Le non-respect du règlement de course entraînera la disqualification.
39. Les règlements publiés sur Internet ont autorité.
40. Les termes utilisés dans le présent règlement visent tant les femmes que les hommes.
41. La juridiction compétente est Einsiedeln.